Cales sèches.—Le ministère fédédal des Travaux publics a construit cinq cales sèches, une à Kingston (Ont.), deux à Lauzon (P.Q.) et deux à Esquimalt (C.-B.). La cale sèche de Kingston est louée à la Kingston Shipbuilding Company. L'ancienne cale sèche d'Esquimalt, cédée temporairement au ministère de la Défense nationale le 1er novembre 1934, reviendra au ministère des Travaux publics lorsqu'on en aura besoin pour le commerce. Chacune des grandes cales sèches de Lauzon et d'Esquimalt peut être divisée pour la réparation des petits navires. La grande cale sèche de Lauzon a coûté environ \$4,500,000 et celle d'Esquimalt, 7 millions de dollars.

7.—Dimensions des cales sèches fédérales

Endroit	Longueur		Largeur		Profondeur de l'eau au radier	Hauteur de la marée	
		Couron- nement	Fond	Entrée		Au prin- temps	Aux mortes- eaux
	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds	pieds
Lauzon (P.Q.), Champlain Lauzon (P.Q.) Lorne. Esquimalt (CB.) ancien bassin Esquimalt (CB.). Kingston (Ont.)		120·0 100·0 90·0 149·0 55·0	$105 \cdot 0$ $59 \cdot 5$ $41 \cdot 0$ $126 \cdot 0$ $47 \cdot 0$	$\begin{array}{c} 120 \cdot 0 \\ 62 \cdot 0 \\ 65 \cdot 0 \\ 135 \cdot 0 \\ 55 \cdot 0 \end{array}$	40·0 E.H. 25·7 E.H. 28·8 E.H. ² 40·0 E.H. 16·8§E.B.	18 18 7 à 10 7 à 10	13.3 13.3 3 à 8 3 à 8

 $^{^1}$ Du pan du bateau-porte au pan vertical à la tête, $481\cdot 0$ pieds; longueur du support sur lequel reposent les tins, $403\cdot 5$ pieds. 2 Au-dessus des tins à marée haute de 10 pieds, $26\cdot 1$ pieds.

8.—Dimensions et coût des cales sèches subventionnées en vertu de la loi de 1910 sur les subventions aux bassins de radoub

Endroit	Longueur		Profondeur audessus du radier	Coût total	Subventions
	pieds	pieds	pieds	\$	
Collingwood, no 1 (Ont.). Collingwood, no 2 (Ont.). Port-Arthur (Ont.) Montréal (P.Q.), (bassin flottant) Duke of Connaught Prince-Rupert (CB.) (bassin flottant). Saint-Jean (NB.) Vancouver-Nord (CB.) (bassin flottant).	410·0 701·0 601·0 600·0 1.157·8	59-8 95-0 77-5 100-0 100-0 131-5 98-0	13.0 16.0 16.2 38.0 32.0^{2} 40.3 28.0^{3}	500,000 306,965 1,258,050 3,000,000 2,199,168 5,500,000 2,500,000	3 % pendant 20 ans ¹ 3 % pendant 20 ans ¹ 3 % pendant 20 ans ¹ 3 ½% pendant 35 ans ¹ 4 ½% pendant 35 ans ¹ 4 ½% pendant 35 ans 4 ½% pendant 35 ans

¹ Versement de subventions terminé.

Sous-section 3.—Canaux

Les canaux et les cours d'eau canalisés qui relèvent du ministère fédéral des Transports comprennent une série de voies navigables sur un parcours de 1,875 milles, depuis l'océan jusqu'au cœur du pays. Les canaux se divisent en deux catégories: 1° les canaux principaux ou primaires, sur le Saint-Laurent et les Grands lacs, comprennent ceux de Lachine, Soulanges, Cornwall et Williamsburg, sur le Saint-Laurent, le canal maritime Welland, entre les lacs Ontario et Érié, et le canal de Sault-Sainte-Marie, entre les lacs Huron et Supérieur; 2° les canaux auxiliaires ou secondaires comprennent le canal Saint-Pierre, entre le lac Bras-d'Or et l'Atlantique, à Cap-Breton, les canaux Saint-Ours et Chambly, sur le Richelieu, ceux de

² 28 pieds au-dessus des tins.

³ Au-dessus du radier (E.H.).